

**DGA PILOTAGE DES RESSOURCES  
ET DE LA PERFORMANCE  
Département des Affaires Juridiques  
Service des Assemblées  
AG**

**REPUBLIQUE FRANÇAISE  
ARRETE DE RÉQUISITION**

Le Maire de la commune d'Avignon

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2212-2,

Considérant :

- L'organisation des élections européennes le 9 juin 2024 ;
- La nécessité de garantir le bon déroulement des opérations électorales grâce à la mobilisation adéquate et proportionnée des moyens humains et matériels de la ville, et ce au besoin au moyen d'une réquisition ;

Vu l'urgence découlant de ces circonstances,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les agents dont le nom figure dans le tableau en annexe du présent arrêté sont réquisitionnés pour assurer le bon fonctionnement des bureaux de vote tout au long de la journée du dimanche 9 juin 2024.

**Article 2 :**

Cette réquisition est exécutoire dès réception du présent ordre et jusqu'au dimanche 9 juin 2024 à 9h30.

### **Article 3 :**

Dans le cadre de cette réquisition, les agents susvisés se conforment aux instructions des services de la Ville chargés de l'organisation des élections.

### **Article 4 :**

A défaut d'exécution du présent ordre de réquisition, la personne requise s'expose aux sanctions pénales ou administratives prévues à l'article L.2215-1 4° du code général des collectivités territoriales.

### **Article 5 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans les deux mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Nîmes, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux. Le tribunal administratif de Nîmes peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

### **Article 6 :**

Le présent ordre de réquisition sera notifié aux agents susvisés. Son ampliation sera affichée dans les locaux de l'hôtel de ville et transmise à M. le Préfet.

### **Article 7 :**

Monsieur le Directeur général des services de la Ville d'Avignon et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le  
Le Maire,

27 MAI 2024

Pour ampliation

Cécile HELLE



Parvenu à la Préfecture le :  
Publié le :

Notifié le :  
Signé le :

**ELECTIONS EUROPEENNES**

**9 JUIN 2024**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
COLOMBA	Frédéric
DREMONT	Caroline
DUPAYS	Florentin
GARCIA	Sébastien
GOUDJIL	Jefel
LECRES	Aure
MARQUET	Olivier
SETITO	Doura
ARABI	Messaouda
BECHICHE	Adila
BOUCHET	Clara
CABRIDENC	Marion
LECHEVALLIER	Annie
COMMINGES	Nadine
DAMIANI LEMAITRE	Nadia
DONIZEAU	Pascale
HADDOU	Soraya
LEVEQUE	Florence
PETRAZZO	Odile
PLA	Didier